

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

L'an deux-mille-vingt et un, le vendredi 9 avril à 10 heures 30 minutes, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence s'est réuni en séance publique au centre culturel Sonis 97 139 Les Abymes, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, président, participant en visioconférence.

Date de convocation :

Le 1^{er} avril 2021

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Votants : 38 (dont 1 procuration)

Présents : 37 (dont 25 en visioconférence)

Président : M. Eric JALTON*

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)* (départ en cours de séance)- M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)* (départ en cours de séance)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)*- M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président) (arrivée en cours de séance)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)*- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)*- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)*- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)*

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO*- Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM*- M. Georges DAUBIN*- M. William SURDIN*- M. Jean-Luc CELIGNY-Mme Lyliane PIQUION*- M. Didier MERIDAN*

Autres conseillers communautaires : Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Johanne DAHOMAS*(départ en cours de séance)- Mme Sandra ENJARIC*- M. Fred EUSTACHE- Mme Jacqueline FAVORINUS*- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- Mme Antonia, Marie-Solange LE BLANC*- M. Joseph LEE- M. Michel MADO* (départ en cours de séance)- Mme Marie- Andrée MANDIL*- Mme Magaly MARCIN*- M. Alix NABAJOTH* (départ en cours de séance)- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE (départ en cours de séance - Procuration à Mme Maddly GARGAR)- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE*

Conseiller ayant donné pouvoir : 1

Autre conseiller communautaire : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS à Mme Johanne DAHOMAS

Absents excusés : 2

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)

Absents : 8

Vice-président : M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : M. Pierre THICOT- Mme Tania GALVANI

Conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT- M. Fabert MICHELY Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE

Secrétaire de séance :

Mme Francesca FAITHFUL

Intervention de Mme Murielle JABES.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1 – D'approuver le projet d'élaboration de la stratégie foncière et immobilière de CAP Excellence.

ARTICLE 2 – D'approuver le plan de financement de ce projet comme suit :

Financiers	Montant	Pourcentage
Banque des Territoires	38 731,25 €	22,3%
Etat : Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)	74 731,25 €	43,1%
ANRU – Protocole NPNRU	30 000,00 €	17,3%
CAP Excellence	30 000,00 €	17,3%
Coût TOTAL	173 462,50 €	100%

ARTICLE 3- D'autoriser le président à solliciter tous les financements nécessaires à la réalisation de ce projet.

ARTICLE 4- D'autoriser le président à signer toutes les conventions et partenariats nécessaires à la réalisation de ce projet.

ARTICLE 5- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 6- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

Intervention de Mme Jacqueline FAVORINUS- M. Jean-Luc CELIGNY- Le président- Mme Marie-Corine LACASCADE- CLOTILDE- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA- Mme Maddly GARGAR- Mme Marie-Andrée MANDIL- Mme Francesca FAITHFUL

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- D'approuver l'élaboration d'un Programme d'Education Alimentaire (PEA).

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

ARTICLE 3- D'autoriser Monsieur le président à solliciter les financements nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

ARTICLE 4- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

Intervention de Mme Murielle JABES- M. Ollivier MACABI- Le directeur général des services- Mme Frances FAITHFUL-
Le président- Mme Lyliane PIQUION

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- D'approuver le coût d'objectif de cette opération et le plan de financement suivant :

Financeurs	Participation en €	Pourcentage
Etat (contrat de convergence- plan de relance)	450 000,00	24.09%
Maitre d'ouvrage	1 417 758,51	75.91%
Total	1 867 758.51	100%

ARTICLE 2- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

Intervention de M. Olivier ELIEZER- Mme Murielle JABES- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA- Le directeur général des services-
Le président- Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- Mme Jacqueline FAVORINUS

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1 – D'arrêter les montants des attributions de compensation (AC) provisoires pour les communes membres de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au titre de l'année 2021, tel que présentés dans les tableaux ci-dessous :

Budget principal :

Villes	Montant de l'AC provisoire
Villes des Aymes	9.932.469,56€
Ville de Pointe-à-Pitre	4.271.110,01€
Ville de Baie-Mahault	20.887.326,00€

Budget Environnement :

Villes	Montant de l'AC provisoire
Villes des Aymes	0 €
Ville de Pointe-à-Pitre	0 €

ARTICLE 2- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

Intervention de Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- M. Olivier ELIEZER- M. Chazy CIRANY- M. Ollivier MACABI- Le directeur général des services

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- De voter le budget primitif 2021 du *Budget principal* comme présenté au rapport :

		RECETTES	DÉPENSES
Section de fonctionnement	Crédits votés en 2021	62 276 614,00	62 276 614,00
	Restes à réaliser de 2020	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement de 2020 reporté	0,00	0,00
	Total Section de fonctionnement	62 276 614,00	62 276 614,00
Section d'investissement	Crédits votés en 2021	18 890 098,26	18 890 098,26
	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00
	Restes à réaliser de 2020	0,00	0,00
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00
	Total Section d'investissement	18 890 098,26	18 890 098,26
TOTAL DU BUDGET		81 166 712,26	81 166 712,26

ARTICLE 2- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

Intervention de Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- M. Olivier ELIEZER.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- De voter le budget primitif 2021 du *budget annexe centre culturel de Sonis* comme présenté au rapport :

		RECETTES	DÉPENSES
Section de fonctionnement	Crédits votés en 2021	1 150 000,00	1 150 000,00
	Restes à réaliser de 2020	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement de 2020 reporté	0,00	0,00
	Total Section de fonctionnement	1 150 000,00	1 150 000,00
Section d'investissement	Crédits votés en 2021	30 645,71	30 645,71
	Restes à réaliser de 2020	0,00	0,00
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00
	Total Section d'investissement	30 645,71	30 645,71
TOTAL DU BUDGET		1 180 645,71	1 180 645,71

ARTICLE 2- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

Intervention de Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- M. Olivier ELIEZER- Mme Murielle JABES- M. Georges BREDENT- M. Ollivier MACABI- M. Georges DAUBIN- Le directeur général des services- M. Harry DURIMEL- Le président - Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA- M. David CAMBOULIN- M. Michel MADO- Mme Francesca FAITHFUL

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- De voter le budget primitif 2021 du *budget environnement et cadre de vie* comme présenté au rapport :

		RECETTES	DÉPENSES
Section de fonctionnement	Crédits votés en 2021	23 821 384, 89	23 821 384, 89
	Restes à réaliser de 2020	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement de 2020 reporté	0,00	0,00
	Total Section de fonctionnement	23 821 384, 89	23 821 384, 89
Section d'investissement	Crédits votés en 2021	1 514 516,40	1 514 516,40
	Restes à réaliser de 2020	0,00	0,00
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00
	Total Section d'investissement	1 514 516,40	1 514 516,40
TOTAL DU BUDGET		25 335 901,29	25 335 901,29

ARTICLE 2- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

Intervention de Mme Murielle JABES

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1 - De fixer les taux de CFE sans augmentation à **24,94%** (bases 2021 : 84 276 508).

ARTICLE 2 - De fixer le taux des deux autres taxes, sans augmentation en 2021, comme suit :

TAXES	BASES EFFECTIVES 2020	BASES PREVISIONNELLES 2021	EVOLUTION DES BASES	TAUX (en %)	PRODUITS 2021
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	89 968 508	84 276 000	-6,33%	24,94%	21 018 434 €
Fraction TVA					9 198 674 €
Taxe habitation (indépendante des taux)					1 885 862 €
Taxe Foncière (bâti) (sans changement)	149 627 142	143 954 000	-3,79%	0,50%	719 770 €
Taxe Foncière (non bâti) (sans changement)	685 745	691 600	0,85%	2,68%	18 535 €
TOTAL					32 841 275 €

ARTICLE 3- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Intervention de Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- M. Olivier ELIEZER- Mme Murielle JABES

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1 - De fixer à 16.08% le taux de convergence de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères avec une unification des taux qui sera finalisée en 2026.

ARTICLE 2 - De fixer dans le cadre de la procédure de lissage des taux d'imposition, les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2021, comme suit :

Zones	Taux 2021	Bases prévisionnelles 2021	Produit
ABYMES	17,17%	60 973 355 €	10 468 284,50 €
BAIE-MAHAUT	16,24%	59 898 654 €	9 725 297,42 €
POINTE-A-PITRE	13,21%	26 478 351 €	3 497 802,97 €
TOTAL		147 350 360 €	23 691 384,89 €

ARTICLE 3- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.